



ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Personne morale constituée en 1986, sous le nom de Association des usagers de la langue française, en vertu de la III^e partie de la Loi sur les compagnies (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

Rapport annuel de l'année 2011

L'année qui se termine avec l'assemblée générale de mai 2012 est la vingt-sixième de l'Association. Dans l'ensemble, les douze mois pris en compte dans l'actuel rapport annuel prennent place à l'intérieur de plusieurs mouvements sur le front de la langue : annonce de la mise sur pied de programme d'études en anglais au niveau primaire et au niveau universitaire, projet de loi du député Curzi (projet n° 593), nomination de personnes unilingues à des postes d'influence d'institutions québécoises, efforts de l'OQLF pour trouver sa place dans un monde mouvant et dans un contexte politique mobile, prise de conscience inopinée du maire de Québec devant le foisonnement des anglicismes des Québécois et des Français, campagne de l'Office en faveur de la francisation (partielle) des raisons sociales.

Le créneau occupé par l'Asulf, quant à lui, est plus limité que le problème linguistique global. Mais on peut quand même souligner que l'évolution linguistique générale (attire plus limitée du français que de l'anglais dans la métropole et la région limitrophe, postes prestigieux accordés à des unilingues, mirage de l'anglais, doutes sur la rentabilité économique du français, etc.) rend aléatoire et difficile les interventions habituelles. Cependant, on peut en conclure que la présence de l'Association est encore et toujours justifiée, qu'elle reste indispensable, somme toute qu'il faudrait la mettre sur pied si elle n'existait pas.

Voyons quels sont les points à retenir de l'année qui se termine : activités et réalisations mais aussi moyens à la disposition de l'Association.

Le conseil d'administration

Traditionnellement, le conseil d'administration change peu d'une année à l'autre. Un tableau publié dans l'album souvenir du 25^e anniversaire illustre le fait que les conseils de l'Asulf n'ont aligné que vingt-quatre administrateurs de 1986 à 2011. Jusqu'à maintenant, les élus au conseil sont demeurés en poste neuf ans et, pendant le premier

quart de siècle, le conseil se serait renouvelé au rythme d'un nouvel administrateur ou d'un départ par année. Au cours des derniers mois, Madame Lola Lebrasseur a remis sa démission après seize ans : elle avait été élue en 1995. L'Asulf la remercie chaleureusement de son apport et de tous les services rendus. La collaboration de madame Lebrasseur a été illustrée par sa suggestion d'un candidat au poste laissé vacant. De fait, les membres du conseil ont nommé Monsieur Claude Maltais en remplacement à la réunion du 19 janvier dernier.

Le conseil d'administration s'est réuni à quatre occasions au cours des douze derniers mois (28 avril, 21 juillet et 20 octobre 2011, 19 janvier 2012) toujours au siège social du boulevard des Gradins. Les membres du bureau ont tenu une réunion le 7 septembre 2011. Les procès-verbaux établis par madame Léone Tremblay, soignés et complets, sont à la disposition des membres au secrétariat.

Le secrétariat

L'Asulf a compté au cours de l'année sur les services de secrétariat de 0,8 année-personne. Trois secrétaires ont travaillé deux jours par semaine à la permanence : madame Denise Noël (novembre 2010 - mai 2011), madame Sylvie Tremblay (juin – novembre 2011) et, actuellement, madame Manon Champagne (depuis novembre). Madame Tremblay, revenue au secrétariat au début de juin, est entrée pour la première fois en fonction en 2009. Madame Andrée Champagne, de chez elle, appuie pour sa part monsieur Auclair. Le travail combiné des prestations au siège social et de la secrétaire attitrée du président fondateur représente 28 heures de travail par semaine.

Effectif

L'Association comptait 363 membres au 31 décembre dernier. Depuis dix ans, le nombre a oscillé de 300 à 400 membres. Il faudrait bien qu'il progresse et que le nombre de défenseurs de la qualité de la langue passe le cap des cinq cents. Les cotisations (et les dons) des adhérents représentent les deux-tiers des revenus de l'Asulf. Cela est précieux et assure des ressources financières saines et une bonne autonomie. Il faut souligner ici que nombreux sont ceux qui allongent la cotisation de base de 30 \$ au même niveau depuis de nombreuses années. Au printemps de 2011, nous avons négligé de faire les rappels habituels auprès des membres retardataires. Cette négligence a eu un impact sur le nombre d'adhésions. Le secrétariat a lancé des appels tardifs en novembre et décembre dernier. Une vingtaine de personnes ont acquitté leur cotisation à ce moment-là. L'erreur n'a pas été répétée cette année : le deuxième rappel a été fait en mars et, normalement, il y aura une opération téléphonique avant les vacances de l'été.

Au titre des adhésions, il faut noter l'inscription de cinq nouveaux membres à vie : messieurs Robert Ascah, Louis B. Courtemanche, Raymond Gagnier, Guillaume Gilbert et Serge Tremblay. L'Asulf les accueille avec enthousiasme.

Subventions

Les crédits de l'Asulf sont principalement le fait des membres. Mais l'Asulf compte aussi sur l'apport des autorités politiques, administratives et syndicales. Depuis sa naissance, elle reçoit une subvention de la ministre responsable de l'Office québécois de la langue. La subvention reçue de madame Saint-Pierre en mai 2011 fut de 8 000 \$, ce qui correspond au montant habituel. D'autres subventions nous sont versées à la suite de recommandations de membres fidèles : l'une de 500 \$ de la Fondation communautaire du Grand Québec, recommandée par l'ancien trésorier monsieur Étienne Giasson, une autre recommandée par monsieur Yvon Delisle, ancien secrétaire. L'Asulf sollicite les élus de l'Assemblée nationale chaque année et, en 2011, elle a encaissé 4500 \$ au titre du Programme de soutien à l'action bénévole. Les vingt-cinq dons reçus à ce titre vont de 100 \$ à 500 \$. L'Asulf a moins de succès auprès des entreprises commerciales et industrielles. La subvention quinquennale accordée par Rio Tinto Alcan venait à échéance en 2011 et il faudra renouveler la demande. Des démarches ont été faites auprès des Caisses populaires Desjardins en juillet 2011 (refus signifié en septembre), auprès de Natrel mais elle n'a pas donné de résultats. Il faudrait mettre beaucoup plus de temps à la sollicitation qu'on ne le fait actuellement et il est rare que les grandes entreprises aient des programmes d'aide à des interventions linguistiques. Il faudrait élaborer, semble-t-il, des projets précis et tâcher de les détailler. Ce serait peut-être plus facile que de simplement demander une subvention dite de fonctionnement. Au demeurant, il faudrait qu'une personne du conseil identifie les subventionnaires possibles (Société des alcools, Hydro-Québec, Loto-Québec, etc.). Il faut noter au titre des subventions le logement fourni à titre gracieux par la FTQ depuis janvier 2009. Cette contribution n'est pas comptabilisée mais elle constitue un apport très important.

Site Internet

L'Association offre aux membres et aux internautes un site électronique vivant et riche, qu'on améliore constamment. Un comité, que préside monsieur Alain Bélanger et composé de mesdames Léone Tremblay et Danielle Langelier et de monsieur Christian Hébert, se réunit régulièrement, étudie la présentation du site, intègre les suggestions reçues. Actuellement, mille visiteurs par mois en moyenne consultent le site. En cours d'année, plus précisément de mars à juin, on y a présenté une lettre (« Au-delà des mots, les termes ») signée au départ par quatorze personnes retraitées de l'OQLF, qui dénonçaient le ralentissement des activités terminologiques de l'organisme. Le document a fait augmenter l'achalandage. Plus récemment, le comité a profité de la

collaboration de madame Danielle Langelier qui a fait une révision en profondeur des capsules linguistiques reproduites sur le site depuis cinq ans. Une dernière innovation a été réalisée au cours de l'année : la possibilité d'adhérer à l'Asulf par l'intermédiaire du site et de verser sa cotisation grâce au système PayPal.

Réseaux sociaux

La présence de l'Asulf sur les réseaux sociaux est souvent évoquée par des membres. Plusieurs considèrent qu'un tel canal contribuerait à propager le bon usage et à faire connaître le travail et les interventions de l'Asulf. Aussi un sondage a-t-il été fait auprès des membres en septembre 2011. Soixante et onze personnes y ont répondu. Du nombre 24 disent participer à des réseaux et 46, non. Cependant, 42 pensent que l'Asulf devrait établir son réseau, 17, non et 11 ne se prononcent pas. L'Association avance prudemment sur le sentier. Il y a des conditions à respecter : correspondance utile, maîtrise des échanges, temps disponible, présence d'un responsable, choix du système le mieux adapté à l'Asulf. Mais il faudra sans doute adopter ce canal de communication un jour.

L'Expression juste

Le bulletin trimestriel est paru à quatre reprises au cours des douze derniers mois : en juin, en septembre, en décembre 2011 et en mars 2012. Le bulletin publicise les interventions les plus importantes de l'Asulf mais toujours de manière rapide. Les quatre livraisons de l'année font seize pages seulement et le nombre d'articles s'élève à cinquante-cinq. La présentation de chacune des livraisons est soignée grâce à l'apport mesdames Léone Tremblay et Claude Lamarche. On a modifié quelque peu la pratique de la diffusion en février dernier. Antérieurement, le bulletin était expédié aux membres d'abord et par la suite à des journalistes, à des associations, etc., par le courrier électronique ou par la poste dans un premier temps et, par la suite, mis à disposition sur le présentoir électronique. En mars 2012, on a procédé différemment : la livraison fut d'abord mise à disposition sur le site électronique puis la formule fut publicisée auprès des membres et des destinataires habituels. Ainsi encourageait-on membres et internautes en général à consulter *L'Expression juste* sur le site Internet. Au cours des mois à venir, la collection complète (no 1, 1987-) sera numérisée et consultable à distance. Un moteur de recherches devrait en faciliter la consultation.

Relations avec l'OQLF

Les relations avec l'Office québécois de la langue française se portent bien. Le président a rencontré madame Binette du Secrétariat à la politique linguistique le 6 juillet dernier. C'est à cette occasion qu'a été évoquée l'idée de la diffusion d'une copie imprimée de la fiche *Mieux dire au téléphone*. Fin de janvier ou début de février,

la proposition d'impression et de diffusion a été élaborée et présentée au Secrétariat. Elle a été acceptée : la fiche sera publiée à 16 000 exemplaires conjointement par l'Asulf et le Secrétariat. Une partie des fiches sera distribuée par des agents de l'Office. La plus grande partie sera acheminée à des relayeurs (syndicats, sociétés nationales, associations, etc.). Des suggestions sont prises en compte par l'Office. Ainsi, l'Office a accepté de corriger la fiche terminologique sur l'expression Vélo d'exercice (bicyclette « stationnaire »). Une rencontre avec madame Louise Marchand a eu lieu le 7 novembre dernier à ses bureaux de Montréal. Monsieur Jean-Paul Perreault d'Impératif français était de la rencontre de même que le chargé de relations publiques de madame Marchand. Ce fut l'occasion d'aborder la question de la langue des répondants, celle des primes à l'anglais envisagées dans certaines villes et celle de la francisation (partielle) des raisons sociales. On en a profité aussi pour établir des façons de communiquer ensemble et avec les employés de l'Office.

Relations publiques

Au titre des relations publiques, on peut faire part de la reconnaissance accordée à monsieur Auclair le 23 mai dernier. Ce jour-là, la Société nationale des Québécois et Québécoises de la capitale lui décerna le titre de Patriote de l'année. Une réception eut lieu à la maison Chevalier. Le 13 juin, l'Asulf fut invitée par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine au dévoilement d'un buste de Camille Laurin dans les jardins du siège de l'OQLF (rue Sherbrooke). Le président y assista. L'Asulf entretient de bonnes relations avec les associations intéressées par les questions linguistiques. Elle a financé une bourse de 100 \$ décernée par Impératif français à l'occasion de la FrancoFête. Elle a permis à l'École (de langue) Québec Monde de reproduire le logotype de l'Association dans sa liste de partenaires, lequel conduit au site Internet. Quelques articles signés ou du président fondateur ou du président en titre ont été publiés dans les journaux (en particulier dans le Devoir du 17 août et du 22 décembre 2011) sans oublier des lettres publiées dans les chroniques des lecteurs.

Communications avec les membres

L'Asulf communique de plus en plus avec ses membres par le canal électronique. La voie postale se rétrécit. On utilise cette dernière pour les lettres individuelles et pour les personnes en autorité. Les deux tiers des membres ont actuellement une adresse Internet. Aussi utilise-t-on de plus en plus ce canal pour les envois groupés. Il ne faudrait pas hésiter à faire part à l'Association des désagréments que la pratique pourrait causer. Par exemple, l'Asulf pourrait abuser des facilités nouvelles pour inonder les membres de messages jugés inutiles ou pour leur transmettre des messages ambigus ou difficiles à déchiffrer. Par ailleurs, il y a danger de négliger les membres qui n'ont pas d'adresses Internet. En sens inverse, on doit noter que des membres consultent

l'Association à propos de certaines expressions (plan de convergence; stipuler) et que d'autres nous proposent des raisons d'intervention (Place Bell; Plaza Val-Bélair).

Déjeuner-conférence à Montréal

Messieurs Michel Kieffer et Jean-Guy Lavigne ont organisé une rencontre conférence à Montréal le 29 novembre 2011 (au restaurant Wang Fa). Madame Marie-Éva de Villers en était la conférencière. Le principal sujet abordé fut les résultats inédits d'une étude sur le langage de 2000 élèves de 3^e secondaire de différentes régions du Québec.

Madame Villers remarque que les élèves connaissent habituellement les mots corrects mais qu'ils ne les utilisent pas nécessairement entre eux. La rencontre connut un succès remarquable : vingt-six personnes y assistèrent. Tout le mérite en revient aux deux organisateurs, pour qui c'était une troisième rencontre de la sorte depuis 2010.

Don d'un membre

Monsieur André Gaulin, ex-député, ex-professeur à l'Université Laval et membre de l'Association a fait un don d'une centaine de volumes et de brochures au secrétariat en février. Dans le lot, on trouve des livres rares : les comptes rendus et les mémoires des congrès de la langue française de 1912, de 1937 et de 1952, une conférence de Jean-Paul Tardivel prononcée en 1901 (La Langue française au Canada), le « Dictionnaire de nos fautes contre la langue française » de Raoul Rinfret publié en 1896, le « Dictionnaire du bon langage » de l'abbé Étienne Blanchard (dont la 2^e édition datée de 1915) et le Glossaire du parler français dirigé par Adjutor Rivard publié en 1930. On y trouve également des ouvrages contemporains (des exemples : L'Embarras des langues / Jean-Claude Corbeil; 2007, La Norme du français au Québec... / sous la direction de Conrad Ouellon; Terminogramme, sept. 1999; La Qualité de la langue; un projet... / Jacques Maurais; 1999; La Mort du français / Claude Duneton; 1999). L'Asulf remercie chaleureusement monsieur Gaulin.

Interventions

Le rôle essentiel de l'Asulf est la promotion de la qualité de la langue. Les interventions d'ordre linguistique peuvent être planifiées ou spontanées, individuelles ou marquées du sceau de l'Association. *L'Expression juste* relève la plupart des démarches jugées marquantes. Voici celles qui ont retenu l'attention depuis avril 2011.

Projet de loi n° 33

L'Asulf a mené une longue lutte à la fin de l'année afin que l'Assemblée nationale corrige les fautes égarées ou oubliées dans le projet de loi portant sur le placement syndical. L'Asulf y a relevé huit termes qu'elle a suggéré au législateur de modifier dont la faute pivot « référer » et « référence » et les autres (agent d'affaires : agent

SYNDICAL, coûts défrayés : coûts PAYÉS, certificat de compétence : certificat de QUALIFICATION, occupation : EMPLOI...). Le projet a été présenté à l'Assemblée le 6 octobre 2011. Rapidement, l'Asulf a demandé à la commission parlementaire de pouvoir se faire entendre. On refusa. Monsieur Auclair rédigea un mémoire (expédié le 26 octobre, déposé à la commission deux jours plus tard) et une supplique et on achemina le tout aux membres de la commission à la fin d'octobre, puis à toute la représentation nationale (on trouve les deux textes sur le site Internet). On fit mention de la démarche de l'Association lors de l'adoption du texte. Le député Pierre Curzi intervint et défendit les propositions de l'Asulf le 5 décembre. Il déclara ce jour-là : « ... il me semble absolument absurde qu'un gouvernement rejette l'application du français dans ses propres lois et ne fasse pas les corrections... jugées acceptables et qui me semblent absolument fondamentales. » Mais la pensée des législateurs et des légistes n'évolue pas facilement : il faut répéter les fautes traditionnelles de peur de provoquer des dérapages et il faut utiliser les mots même incorrects si l'on veut que les citoyens comprennent. La loi a été sanctionnée, les fautes aussi. Une dénonciation de monsieur Auclair fut publiée dans le Devoir du 22 décembre. Et l'Asulf continuera de dénoncer la pusillanimité langagière de la représentation nationale.

Conventions collectives

Le premier président de l'Asulf porte une attention particulière au monde du travail depuis ses premiers emplois. Au cours d'avril, il a adressé un appel aux participants du 67^e congrès des relations industrielles de Québec : les conventions aligneraient en moyenne de 25 à 50 fautes qu'il faudrait corriger à la première occasion. Et, à l'intention des congressistes, monsieur Auclair a distribué une liste sélective d'environ 70 expressions fautives et de leur équivalent recommandé.

L'Asulf a enregistré une victoire partielle au printemps 2011 : la convention collective du personnel enseignant des écoles publiques parafée le 5 avril a fait place à plusieurs de ses recommandations. Malheureusement, une vingtaine de termes erronés survivent (par exemple : enseignant « régulier »). Par contre, la convention contient une note intitulée « Qualité linguistique de l'entente » dans laquelle les parties précisent que la substitution de nouveaux termes à ceux utilisés jusque-là ne peut avoir pour effet de changer le sens des dispositions visées et de modifier les droits et obligations des parties.

Station routière ou terminus

L'Asulf s'est intéressée par le passé au fait que dans certaines régions du Québec, on désigne des stations routières comme étant des terminus. Au cours des mois de mars et d'avril, l'Asulf a mené une campagne de sensibilisation à la distinction à faire entre les

deux termes. Des lettres ont été expédiées au ministre des Transports, aux agents de vente de billets d'autocar et aux élus à l'Assemblée nationale. L'envoi incluait un dépliant expliquant la nature d'une station, celle d'un terminus et même celle d'une gare. Il est possible que le dépliant soit mis à disposition des internautes au cours des prochains mois; de même, on pourrait ajouter une capsule sur le site Internet.

Grande déboulée

L'expression Red Bull Crashed Ice agace les oreilles et dépare le caractère français de la capitale depuis quatre ans au moins. On avait approuvé « patinage extrême » dans le sillage de l'OQLF et on avait proposé « patinage casse-cou ». Au cours des derniers mois, une idée est venue d'un traducteur de Gatineau, monsieur André Senécal, qui avait fait publier, en novembre, une lettre dans le Devoir: Grande déboulée... L'Asulf lui a emboîté le pas. L'Association des guides touristiques de Québec a pris fait et cause pour la suggestion. Et le maire de Québec a opiné du bonnet et il devait transmettre la suggestion à la société responsable de l'activité. Il faudra voir ce qui arrivera à l'hiver 2013.

Les factures de Metro

En 2010, l'Asulf avait fait remarquer à la direction des épiceries Metro que les factures remises à ses clients contenaient des expressions à changer et des accents à ajouter. En mars 2011, l'Association a fait une relance et en novembre on observait des corrections : les points « réguliers » devenaient des points; Quantité d'articles prenait la place de « Quantite item ». Mais l'entreprise ne lâche pas « bonus » et ne réussit pas toujours à faire place aux accents diacritiques sur les factures (Total economise aujourd'hui; 1ere Avenue) et encore moins sur certaines marques de la maison (Irresistible; Selection).

Saut-de-mouton

L'Asulf, et avant tout son président fondateur, multiplie à toutes les occasions possibles les remarques et les conseils aux professionnels de la langue qui continuent de faire des autoroutes des voies d'exposition de « viaduc ». Inlassablement, monsieur Auclair expédie une lettre et le dépliant explicatif portant sur les mots saut-de-mouton, passage supérieur, « viaduc » et « pont d'étagement ». Les explications d'ordre linguistique sont enrichies depuis quelques années d'une dénonciation de la valse hésitation de l'Office et des pressions administratives du ministère des Transports qui a réussi à faire entériner la dernière expression « pont d'étagement » comme solution de rechange à « viaduc » et qui parvient à préserver « détour » contre « déviation ».

Un classique

Le mot « place » pour désigner des complexes immobiliers ou des centres commerciaux vient encore automatiquement à l'esprit des promoteurs et des investisseurs. Les premières annonces font part d'une place à venir. Mais, après une intervention, la plupart des raisons sociales ou des appellations envisagées au départ sont modifiées. À l'été 2011, à Sherbrooke, l'appellation « Édifice des Grandes Fourches » était substituée

à « Place des Grandes-Fourches ». L'Asulf a dénoncé l'appellation « Place Bell » proposée pour le nouvel amphithéâtre de Laval. Les autorités jointes étudient le dossier.

Et beaucoup d'autres

Nombre d'interventions reviennent année après année, mois après mois à propos de fautes ou d'erreurs à la vie dure. L'Asulf offre une liste sélective des solutions de rechange recommandées et des expressions à mettre au ban et invite ses membres à les repérer et à les dénoncer gentiment et à en proposer qui enrichiront le français dans le droit fil de ses caractéristiques :

ADMISSIBLE (« éligible ») / BILAN (« post mortem ») / BOISSON (« breuvage ») / BONJOUR (« bon matin ») / Café ORDINAIRE (« café régulier ») / CASSE-CROÛTE (« snack bar ») / CENTRE commercial (« centre d'achats ») / CENTRE MUNICIPAL (centre « civique ») / CHÈQUE CADEAU (« certificat-cadeau ») / COMPÉTENCE (« juridiction ») / GRUTIER (« opérateur de grue ») / CONSTRUCTEUR de voitures (« fabricant ») / CONTRIBUABLE (« payeur de taxes ») / DIPLÔMÉ (« gradué ») / DÉPANNEUR (« accommodation ») / DÉPLIANT PUBLICITAIRE (« circulaire commerciale ») / ENJOLIVEUR de roue (« cap » de roue) / FEU de circulation (« lumière rouge ») / IMAGE DE MARQUE (« branding ») / Occupation LÉGÈRE ou LÂCHE du territoire (occupation « lousse »...) / PÊCHES, ministère des ... (« pêcheries », ministère des...) / PENDERIE , grande, maxi (« walk-in ») / PLATEAU (« cabaret ») / PREMIÈRE PAGE / « front page ») / SALLE D'EXPOSITION (« salle de montre ») / SOCIÉTÉS partenaires (« corporations » partenaires) / SOLDES D'APRÈS NOËL (« boxing day ») / TOTAL (« grand total ») / VOITURIER (« valet ») / etc.

Ces dernières expressions, celles mises entre des chevrons, ont retenu l'attention de quelques membres de l'Association en 2011. On pourrait y ajouter également des expressions toutes faites mais critiquables en français « mettre l'épaule à la roue » (POUSSER À LA ROUE) ou « tu fais ma journée » (TU ENSOLEILLES MA JOURNÉE). L'Asulf continue ses pressions en faveur du respect du toponyme Salaberry-de-Valleyfield, de Cap-aux-Diamants, de Soudan du Sud (à distinguer du Sud Soudan) et de la prononciation la plus proche possible des pratiques françaises de Waterloo, d'Ohio et du respect de l'affichage devant des situations ambiguës (Gastronomie Naked Lunch; Artist Cafe; Empire Skateboard Snowboard).

Mais tous pourraient pousser à la roue. L'essentiel est d'avoir quelques autorités en la matière près de soi ou à portée du clavier, quelques outils : le Grand Dictionnaire terminologique, le Multidictionnaire de la langue française, le Français au micro (site Internet) et, parfois, un simple dictionnaire d'usage. Pour l'heure, l'Association compte sur quelques francs tireurs : messieurs Auclair et Gagnier. Idéalement, le mandat justifierait la présence d'un employé que, pour le moment, elle ne pourrait pas payer. Il y aurait lieu cependant que l'Asulf réalise un vade-mecum du militant de la qualité de la langue et sensibilise ses membres et les internautes qui consultent le site Internet et qu'elle les convainque d'intervenir eux-mêmes.

Conclusion

Quoi retenir de l'année 2011/12?

Au point de vue administratif et financier, l'Association se porte relativement bien. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de progrès à faire. Au contraire, l'Asulf devrait passer de 350 membres à 500. A cet égard, l'ensemble des membres devraient encourager leurs amis et connaissances préoccupés par la qualité de la langue à se joindre à l'Association. L'Asulf souhaiterait recruter davantage parmi la gent étudiante et parmi la jeunesse en général. Certains devraient identifier des subventionnaires susceptibles de financer des opérations : qualité de la langue dans un secteur d'activités par exemple (circulation automobile, monde de la restauration, etc.). D'autres pourraient prendre la responsabilité d'identifier et de proposer des candidats à des prix décernés par des tiers : OQLF, Impératif français, École des ingénieurs de Belfort (enseignes de magasins) ou même travailler à la distribution d'un prix de l'Asulf. Des secteurs sont laissés en friche : formation à la qualité de la langue, rédaction d'un vade-mecum du parfait interventionniste, féminisation des statuts de l'Association, réflexions sur la participation à des réseaux sociaux, écoute critique d'émissions de radio ou de télévision, organisation d'activités en région. Et il est probable que les membres de l'Asulf auraient des goûts ou des savoir-faire qu'ils pourraient proposer. Si c'est le cas, tous sont encouragés à en faire part à l'Association.

Et la grande mission de l'Asulf, celle des interventions, n'a pas encore été abordée. Les membres n'ont aucune raison de rester en réserve de la qualité. La langue appartient à tous les locuteurs. Les renseignements acheminés au secrétariat sont des plus appréciés. Mais cette démarche pourrait suivre une intervention auprès des autorités fautives. Si l'on craint de faire une remarque à une entreprise ou à un notable, l'Asulf pourra, sur demande, jeter un regard sur la démarche envisagée et conseiller le membre. L'Asulf pourrait, à son tour, écrire aux mêmes personnes ou aux mêmes entreprises.

Le mandat de l'Asulf, celui qu'elle s'est donné en 1986, n'est pas simple. Le domaine de la langue est dominé par des habitudes mentales difficiles à changer. Des journalistes tiennent à écrire « cap » de roue ou « viaduc » puisqu'on entend encore ces expressions et que les lecteurs les comprennent ou ils tiennent à reproduire (en italique ou entre guillemets) un pataquès ou un barbarisme entendu, puisque cela fait vrai! D'autres, ce fut la réaction de Natrel (« Tu fais ma journée »), soutiennent que « si on le dit, c'est bon ». Ensuite, on excipe du fait que le mot vient du vieux français (des exemples : « breuvage », « trancel », « législature »). Il faudrait en arriver à faire évoluer de telles prémisses et faire en sorte que le bon usage ait toujours priorité. Il faudrait que davantage de locuteurs accordent le bénéfice du doute aux observations et aux recommandations de l'OQLF, aux conseils du Multidictionnaire, aux indications du Dictionnaire québécois-français (L. Meney), aux avis de Guy Bertrand (Radio-Canada), de François d'Apollonia et même de Pierre Cardinal (VocalbulAide).

D'autres réalités, en plus des mentalités, rendent la tâche de l'Asulf ingrate. La manchette franglaise d'un journal est lue par 100 000 lecteurs. La note de l'Asulf le sera par celui qui a inspiré la manchette au titreur, peut-être en parlera-t-on dans

L'Expression juste et sur le site Internet. C'est bien peu par rapport à la puissance de diffusion des mass médias.

En somme, l'Asulf a encore quelques bonnes années devant elle. Et ses membres aussi.

Le conseil d'administration remercie chaleureusement Madame Lola LeBrasseur qui laisse son poste après quinze ans de dévouement, il remercie aussi la FTQ qui fournit un local à l'Association, monsieur Robert Auclair qui reste aux créneaux, l'équipe dévouée du site Internet (Alain Bélanger, Léone Tremblay, Christian Hébert et Danielle Langelier), le personnel du secrétariat et les membres qui communiquent régulièrement avec le conseil d'administration.

Le président,

Gaston Bernier

15 avril 2011